

DIRECTION TECHNIQUE ET DU DEVELOPPEMENT	AVIS SOLIDITE STRUCTURE
CLIENT :	Atelier d'Etudes PILLOSIO à MONTREUIL (93)
REF. AFFAIRE NORISKO CONSTRUCTION :	30743.6 4033/BAI/BAI – 03-614
MISSION :	Contrôle solidité structure.
EQUIPEMENT :	Mât pendulaire, zone 4, charge 1.17m ² .
REFERENTIELS :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CM 66 + additif 1980. ▪ NV 65 + additif décembre 1999.
DOCUMENTS EXAMINES :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Note de calcul et plans du mât pendulaire extraits du cahier des charges de l'Atelier d'Etudes PILLOSIO, édition août 2003 (Brevet n° 98 01726 du 13 février 1998).
OBSERVATIONS :	<p>Conditions d'application et d'implantation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le mât peut être installé sous les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Vent maximal de référence suivant NV65 : Zone 4, site noraml ou exposé. - Hauteur maximale moyenne des antennes : 30m au-dessus du sol. - Chargement maximal : 1.17m². - Dépointage maxi au niveau des antennes sous vent normal : 0,98°. ▪ L'installateur doit s'assurer de la compatibilité de l'ouvrage support avec le mât à installer (solidité des plancher et des parois verticales...etc)
CONCLUSION :	<p>AVIS FAVORABLE.</p> <p>Date : 21 août 2003</p> <p>Vérificateur : B. AISSAOUI</p> <p>Visa :</p> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: right;"> <p>Cachet</p>  <p>NORISKO CONSTRUCTION SAS au capital de 1 280 000 € - RCS Paris 393 230 321 Direction Technique et du Développement 34/36 rue Pluchet, BP 200, 92225 BAGNEUX CEDEX Tél. 01 55 48 23 77 - Fax. 01 55 48 23 60</p> </div>

DIRECTION TECHNIQUE ET DU DEVELOPPEMENT	AVIS SOLIDITE STRUCTURE
CLIENT :	Atelier d'Etudes PILLOSIO à MONTREUIL (93)
REF. AFFAIRE NORISKO CONSTRUCTION :	30743.6 4033/BAI/BAI – 03-613
MISSION :	Contrôle solidité structure.
EQUIPEMENT :	Mât pendulaire, zone 2, charge 1.17m ² .
REFERENTIELS :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CM 66 + additif 1980. ▪ NV 65 + additif décembre 1999.
DOCUMENTS EXAMINES :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Note de calcul et plans du mât pendulaire extraits du cahier des charges de l'Atelier d'Etudes PILLOSIO, édition août 2003 (Brevet n° 98 01726 du 13 février 1998).
OBSERVATIONS :	<p>Conditions d'application et d'implantation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le mât peut être installé sous les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Vent maximal de référence suivant NV65 : Zone 2, site noraml ou exposé. - Hauteur maximale moyenne des antennes : 45m au-dessus du sol. - Chargement maximal : 1.17m². - Dépointage maxi au niveau des antennes sous vent normal : 0,71°. ▪ L'installateur doit s'assurer de la compatibilité de l'ouvrage support avec le mât à installer (solidité des plancher et des parois verticales...etc)
<p>CONCLUSION : AVIS FAVORABLE.</p> <p>Date : 21 août 2003</p> <p>Vérificateur : B. AISSAOUI</p> <p>Visa :</p> 	<p style="text-align: right;">Cachet</p>  <p>NORISKO CONSTRUCTION SAS au capital de 1 280 000 € - RCS Paris 393 230 321 Direction Technique et du Développement 34/36 rue Pluchet, BP 200, 92225 BAGNEUX CEDEX Tél. 01 55 48 23 77 - Fax. 01 55 48 23 60</p>